

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 28 février 2022 à 19 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoqué le 18 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Jean ALBARET, Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Absent : Laurent CAYREL jusqu'à 20h

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

### Ordre du jour

- Centre de vacances ancienne école :
  - Présentation du devis pour étude de faisabilité
  - Demande de subvention auprès de la Région
- Diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourg : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne
- Programmation Fonds Cantal Solidaire 2022-2024
- Travaux de protection des captages d'eau potable : avenant n°1 au marché SOULENQ
- Réseaux d'adduction d'eau potable : devis pour mises à jour des données SIG
- Préparation des grandes lignes du budget
- Questions diverses

#### ➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2021.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

#### ➤ Centre de vacances ancienne école

→ **Présentation du devis pour étude de faisabilité**

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, il est proposé de faire appel au cabinet Alliances pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin d'accompagner la commune dans ses choix pour le repositionnement du centre de vacances dans l'ancienne école.

Le coût de l'étude s'élève à 12 006.00 € TTC.

*Le conseil valide cette étude.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

→ **Demande de subvention auprès de la Région**

Cette étude étant susceptible d'être subventionnée par la Région à hauteur de 50%, le maire sollicite l'accord du conseil pour demander cette aide.

*Le conseil autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la région pour financer en partie cette étude.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourg : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne**

Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourg il y a lieu de délibérer pour solliciter une subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur le coût réel connu suite à la consultation de bureaux d'études susceptibles de réaliser le diagnostic. Le montant global, avec maîtrise d'œuvre et imprévus compris, s'élèvera à 30 406 € HT.

Le maire propose de solliciter une subvention de 50% auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

*Le conseil décide de solliciter une subvention de 50% auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour financer ce diagnostic.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

*20h : M. Laurent CAYREL rejoint la séance*

➤ **Programmation Fonds Cantal Solidaire 2022-2024**

L'assemblée départementale a approuvé la poursuite de l'engagement du Département dans la mise en œuvre du Fonds Cantal Solidaire, ainsi une nouvelle programmation départementale des aides est organisée pour les périodes 2022-2024.

Le maire demande au conseil de décider des projets à déposer pour les années 2022-2023-2024.

*Le conseil municipal décide de programmer les travaux suivants :*

<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Travaux voirie 2022 - voie d'accès au lotissement</i>	<i>Reprise de voirie</i>	<i>Isolation thermique des bâtiments publics</i>
<i>75 292.50 € HT</i>	<i>58 143.50 € HT</i>	<i>42 028.80 € HT</i>

*(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Travaux de protection des captages d'eau potable : avenant n°1 au marché SOULENQ**

Il est rappelé qu'un marché a été passé avec l'entreprise SAS Jean SOULENQ pour la réalisation de travaux et de réhabilitation des captages d'eau potable pour un montant initial estimé à 62 593.98 € HT.

Un avenant au marché s'avère nécessaire afin d'intégrer au bordereau des prix unitaires (BPU) de nouvelles prestations, non prévu initialement. Le surcoût des prestations s'élève à la somme de 9 040.00 € HT, le nouveau montant du marché est donc de 71 633.98 € HT

Le maire demande au conseil de valider cet avenant et de l'autoriser à le signer.

*Le conseil municipal valide l'avenant et autorise le maire à le signer.*

*(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Réseaux d'adduction d'eau potable : devis pour mises à jour des données SIG**

Présentation du devis établi par M. Elie RAINHO pour la mise à jour dans le logiciel des données SIG des réseaux d'adduction d'eau potable. Le coût de cette mise à jour est de 8 545.74 € si toutes les dernières canalisations réhabilitées sont reprises ainsi que les réseaux relatifs à l'assainissement du Bourg.

*Le conseil valide le devis en demandant toutefois que soit déduit la partie assainissement si cette dernière est réalisé par l'entreprise qui réalisera le diagnostic ainsi que le réseau AEP Lagarde – Laborie - le Monteil sous réserve de récupérer les relevés fait par l'entreprise qui a réalisé les travaux.*

*(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Préparation des grandes lignes du budget**

Le maire propose au conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget. (Subventions aux associations, taux d'impositions, Travaux à inscrire...).

*Le conseil municipal prend les décisions suivantes :*

Taux d'imposition : pas de modification des taux

Subventions :

- FNACA : 50 €
- École de Saint-Urcize (voyage scolaire) : 50 € / enfant de la commune scolarisé
- Association Intergénération Caldaguès - Aubrac : 100 €
- ADMR de Chaudes-Aigues : 230 €
- Association les Amis de la lecture à Aurillac : 20 €
- Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 30 €
- Radio Margeride : 15 €
- Association des Aînés Ruraux « Les Capujadous » : 500 €
- ACCA de Lieutadès : 50 €

Travaux

✓ Service eau et assainissement :

- Diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourg

✓ Budget principal :

- Reprise des voiries endommagées par les racines
- Étude de faisabilité bâtiment ancienne école
- Remplacement des battants des cloches 1 et 2 de l'église

✓ Budget lotissement :

- Aménagement du lotissement de la Parro

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,